

Royaume du Maroc
Ministère de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire
Agence Urbaine de Taza

**ETUDE DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE RURAL D'OUTABOUBANE
&PROVINCE DE TAOUNATE &**

NOTE DE PRESENTATION

Novembre 2015

Modifié après CC

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	3
II. RAPPEL DES RESULTATS DU RAPPORT D'ANALYSE-DIAGNOSTIC.....	4
2.1. Environnement naturel.....	5
<i>2.1.1. Géologie.....</i>	<i>5</i>
<i>2.1.2. Topographie.....</i>	<i>5</i>
<i>2.1.3. Hydrographie.....</i>	<i>5</i>
2.2. Caractéristiques de la population.....	6
<i>2.2.1. Démographiques.....</i>	<i>6</i>
<i>2.2.2. Sociales.....</i>	<i>6</i>
<i>2.2.3.Économiques.....</i>	<i>6</i>
2.3. Caractéristiques socio-spatiales du cadre Bâti.....	7
<i>2.3.1. Foncier.....</i>	<i>7</i>
<i>2.3.1. Structure spatiale de l'occupation du sol.....</i>	<i>7</i>
<i>2.3.1. Habitat et équipements publics.....</i>	<i>8</i>
<i>2.3.1. Réseaux publics.....</i>	<i>9</i>
2.4. Impact des pratiques socio-spatiales sur l'environnement.....	10
III. VISION 2021 DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE RAS LAKSAR.....	11
3.1. Besoins en espace à l'horizon de 2021.....	12
3.2. Présentation du projet du plan de développement	13
IV. CONCLUSION.....	17

I.INTRODUCTION

Le présent projet émane de la politique publique visant la généralisation de la couverture des espaces ruraux en documents d'urbanisme en vue de leur assurer un développement harmonieux et réglementaire.

Dans cette perspective, la vision spatiale 2021 proposée, est construite selon le diagnostic de l'état actuel du centre d'Outaboubane, notamment les besoins et aspirations de sa population pour la prochaine décennie. Elle respecte certains principes basiques déclinés ci-après. D'abord, une répartition harmonieuse des principales fonctions spatiales - Habitat, travail, loisirs et déplacements-, lesquelles seront intégrées dans un réseau viaire fonctionnel capable de desservir l'ensemble de l'aire d'étude. Ensuite, une localisation optimale des équipements publics et collectifs manquants. Enfin, l'organisation spatiale d'ensemble sera intégrée dans l'environnement naturel en respectant notamment le tracé naturel du réseau hydrographique ainsi que les contraintes topographiques et celles liées au sol.

Dans cette note de présentation sera étayé d'abord, un rappel des conclusions du rapport d'analyse-diagnostic. Puis, il sera exposé le contenu du projet du plan d'aménagement du centre rural en question.

II. RAPPEL DES RESULTATS DU RAPPORT D'ANALYSE-DIAGNOSTIC

Modifié après CC

2.1. Environnement naturel

2.1.1. Topographie

D'une superficie de **519 ha**, l'aire d'étude s'étale sur un terrain naturel d'une géomorphologie hétérogène dont les altitudes varient entre **450 m** et **590m**. Cette variation d'altitudes donne lieu à deux groupes de zones :

- Les zones favorables à l'extension spatiale continue dont les pentes sont inférieures à 10 %. Ces zones couvrent **67%** de l'aire d'étude ;
- Les zones contraignantes ayant des pentes dépassant 10 %, lesquelles s'étalent sur le reste de l'aire d'étude.

2.1.2. Hydrographie

Le réseau hydrographique du centre occupe 2 % de l'aire d'étude. Il ne constitue pas réellement une contrainte physique pour la continuité du cadre bâti. Toutefois, son principal ravin traverse le centre en direction Nord-est, exigeant par conséquent des aménagements adéquats pour garantir la continuité du réseau viaire projeté.

2.2. Caractéristiques de la population

2.2.1. Caractéristiques démographiques

La population du centre compte **643** personnes soit **105** ménages avec une taille moyenne de 6 personnes¹. Cette population se caractérise par la jeunesse étant donnée que **32%** des personnes sont âgées de 15 ans et seulement **4.8%** des personnes ayant l'âge de plus de 64 ans. En outre, sa répartition par sexe est équilibrée du moment que le pourcentage du sexe féminin dépassent légèrement la moitié de la population soit **50.5 %**.

2.2.2. Caractéristiques sociales

La population en âge de mariage (18 ans et plus) compte **321** personnes. Elle se caractérise par l'ampleur des célibataires dont le pourcentage s'élève à **29.6%** tandis que celui des mariés atteint **66.7%**. Le reste est constitué des Veufs.

Par ailleurs, le **niveau d'instruction** de la population du centre est très faible. En effet, d'environ **65.8 %** de la population âgée de plus de 25 ans, estimée à 243 personnes, n'ayant aucun niveau d'instruction.

2.2.3. Caractéristiques économiques

L'économie du centre est loin d'exploiter équitablement le capital de la main d'œuvre disponible, en raison des inégalités sociales liées à la propriété de la terre agricole. En effet, la population active du centre atteint **65.6%** de la population totale dont seulement **34.5%** sont occupés. Les chômeurs et les femmes au foyer atteignent respectivement **22.8 %** et **31.9%** de la population active.

De type primaire, l'économie du centre s'appuie sur le secteur agricole qui offre 64.4% du total de l'offre de l'emploi. L'importance des journaliers soit **29.7 %** des actifs, est un facteur négatif concourant à l'insécurité sociale de cette tranche d'actifs.

Par ailleurs, la *répartition inégale des revenus mensuels* sur les actifs occupés, participe amplement à la faiblesse de l'activité économique dans le centre. C'est ainsi que

¹ L'enquête ménage porte sur le **81%** de la population du centre soit **521** personnes et **85** ménages.

d'environ **88.1** % des actifs occupés ont des revenus mensuels au dessous de **2000** dirhams.

2.3. Caractéristiques socio-spatiales du cadre Bâti

2.3.1. Foncier (519 ha)

La structure foncière se caractérise par la prédominance du statut privé à raison de **96.6%**. Le domaine public représente **3.4** %. Cette structure peut encourager les initiatives privées concourant au développement spatial, toutefois elle pourrait retarder la réalisation des opérations publiques projetées nécessitant l'acquisition des terrains fonciers telles que la voirie et les équipements publics.

2.3.2. Structure spatiale de l'occupation du sol

L'occupation du sol au sein du centre s'oriente vers des objectifs économiques liés principalement à la production agricole à raison de **94** %. Le cadre Bâti ne présente que **3.9** % du périmètre d'étude. Il se caractérise par ***l'éclatement, la dispersion et la faible densité en raison des pratiques spatiales non planifiées***. En effet, ce cadre bâti se compose d'un noyau des constructions groupées et des unités d'habitations dispersées. En outre, il est desservi par un réseau de pistes et de sentiers non valorisés et sous-équipés. Toutefois, ce cadre bâti est structuré par l'axe de la traversée de la route régionale n°508, laquelle est en bon état.

2.3.3. Habitat et équipements publics

A .Habitat (105 unités)

a.1.Caractéristiques physiques

Le parc logement du centre comprend **105** unités². Il est composé de deux types dont les pourcentages sont très proches : l'habitat rural (**49.4%**) et l'habitat marocain (**50.6** %).

La pratique de la construction dans le centre est régie principalement par le l'auto-construction : **97.6** % du parc logement était construit selon ce modèle, en utilisant

² Les résultats de l'enquête ne porte que sur **85 unités**.

essentiellement le pisé en tant que matériau de construction. Les logements réalisés par la promotion publique ne représentent que **2.35 %** des logements. Les conséquences de l'autoconstruction se manifestent essentiellement dans le phénomène des logements inachevés qui représentent **54.2 %** du parc.

a.2. Caractéristiques sociales de l'habitat

La répartition des logements selon la taille se réalise d'une manière inégale traduisant de fait les inégalités socio-spatiales dans le centre. En effet, les logements comprenant de plus de 5 pièces prédominent en représentant **46 %** de l'ensemble du parc tandis que le **1/5** du parc logement lui manque des pièces d'habitations.

Par ailleurs, l'accès à la propriété est quasi répandu parmi les ménages du centre à raison de **94.1%**. Ce fait constitue un facteur social positif contribuant à la fixation de la population dans le centre.

a.3. Conditions d'équipement du parc logement

D'autres disparités sociales caractérisent le parc logement. Elles apparaissent au niveau des conditions sanitaires précaires. En effet, 86% des ménages sont dépourvus d'eau potable et font recours à l'assainissement individuel. Toutefois, la totalité des ménages sont liés au réseau public de l'électricité.

B- Equipements publics et collectifs

Le centre comprend **Onze (11)** équipements publics et une antenne GSM, lesquels sont groupés en *formant un pôle d'équipement* desservi principalement par la traversée de la **route régionale n°508 (Tableau ci-dessous)**. Les conditions d'accessibilité à ces équipements sont globalement insatisfaisantes en raison de l'état précaire des pistes qui les desservent.

Tableau n° 1 : Equipements existants dans le centre

Equipement	Sup. en m ²
Caïdat et Siège communal*	1492,5
Ancien siège commune	1737
Ecole	7601
Collège et lycée	16000
Dispensaire	636
Mosquée (rectifié)*	1452
Centre de médecine vétérinaire**	4468
Cimetière	5032
Terrain de sport non aménagé	5745
Dar Talib	604
Souk	13862
G.S.M	139.5
Total	58769 m²
*les superficies de ces équipements ont été rectifiées. ** Cet équipement est ajouté à la liste des équipements existants.	

2.3.1. Réseaux publics

a.1 Voirie et espace de stationnement

D'une longueur de **46 km**, le réseau viaire se constitue de plusieurs pistes et sentiers connectés à l'axe structurant formé par la **RR 508**. Le caractère inachevé conjugué au manque des espaces de stationnement réduit la fonctionnalité de ce réseau.

Modifié après CC

Les conditions actuelles de déplacements sont défavorables en absence d'un réseau valorisé de chemins piétons. Ces conditions ralentissent le déroulement des activités économiques puisque **95%** des déplacements de la population active se réalisent à pied.

a.2. Electricité et éclairage public

L'électrification du centre rural d'outaboubane est achevée. D'autre part, le centre est doté d'un réseau de l'éclairage public, toutefois la couverture des différents douars est insuffisante puisque 55.3 % des ménages enquêtés expriment le besoin. En somme, l'existence du réseau de l'électricité est en faveur de l'extension spatiale.

a.3. Eau potable et Assainissement liquide

Le centre d'outaboubane dispose d'un réseau de l'eau potable qui alimente seulement **14 %** des ménages. Toutefois, il est dépourvu d'un réseau d'assainissement liquide collectif. Par conséquent, les ménages du centre font recours aux modes d'assainissement individuel. Le drainage des eaux de surface se réalise d'une façon naturelle en suivant le sens gravitaire des pentes, vers les ravins existants.

2.4. Impact des pratiques socio-spatiales sur l'environnement

L'impact de la croissance spatiale dans le centre se traduit par deux constats. D'abord, le mouvement de la construction s'étale en absence des études géotechniques adéquates. Ensuite, les rejets des déchets solides et liquides s'effectuent dans la nature sans traitement en absence des équipements adéquats.

III. VISION 2021 DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU CENTRE D'OUTABOUBANE

Modifié après CC

3.1. Besoins en espace à l'horizon de 2021

La base des projections pour la définition des besoins en espace est constituée par le nombre de la population projeté d'ici 2021, obtenu par le scénario optimiste³, soit **815** personnes et **133** ménages. La superficie ouverte à l'extension spatiale qui représente la somme de besoins en espace, sera de **18 ha** soit **3.5 %** de la superficie totale du centre estimée à **514 ha**.

Tableau n°1 : besoins en espace d'ici 2021

Espace	Besoin en ha	%
Equipements	0.65	3.65 %
Habitat	0.65	3.65 %
Espace vert	0.6	3.36 %
Zone d'activité	10	56 %
Voirie	5.95	33.34 %
Total	17,85 ha	100 %

³ **Scénario optimiste** : Dans cette perspective optimiste, l'évolution démographique du centre d'outabouabane est supposée suivre le taux d'accroissement moyen annuel le plus élevé au niveau du milieu rural de la province enregistré entre 1994 et 2004. En l'occurrence, ce taux est celui de la commune rurale de Sidi haj M'hamed qui est de l'ordre de 2.4, supérieur au taux d'accroissement moyen annuel du milieu rural national durant la période 1994-2004 estimé à 0.6 par an. Partant, le centre compterait d'ici 2021 une population d'ordre de 815 personnes soit 172 personnes de plus, et si les caractéristiques socio-économiques demeurent relativement stables, le nombre de ménages sera de 133 ménages soit 28 ménages de plus avec une taille moyenne de 6.123 personnes (voir le tableau ci-dessous).

3.2. Présentation du projet du plan d'aménagement d'Outabouabane

La variante du plan d'aménagement du centre rural d'outabouabane est une spatialisation des éléments du programme spatial établi ainsi que des orientations déduites des différentes études thématiques réalisées sur l'agglomération.

D'autre part, la répartition spatiale proposée est régie par le principe de **la cohérence fonctionnelle et formelle ainsi que celui de l'adaptation au site**. Ces deux règles de base sont respectées lors de la projection spatiale de différentes composantes déclinées ci-après.

3.2.1. Voirie

Le tracé du réseau viaire proposé pour la desserte d'avenir de l'agglomération est une continuité sélective des parties significatives et fonctionnelle du réseau viaire ancien. D'autres trajets de déplacement composé de pistes et de sentiers sont inclus pour obtenir une trame viaire articulée à plusieurs nœuds et branchements, capable de desservir et de relier l'ensemble des zones existantes et celles ouvertes à l'extension spatiale. Ainsi certaines pistes existantes sont transformées en voie tandis que d'autres ont été intégrée dans les zones d'extension spatiale.

Les emprises des voies varient entre 10 et **40m**. Cette variation formelle n'est que le fruit de l'adaptation de la trame viaire conçue à l'existant. C'est ainsi que le tracé des réseaux techniques existants sont inclus dans cette conception de la trame viaire, laquelle tient en compte les gabarits des futures constructions. Par ailleurs, l'hierarchisation de la trame viaire proposée, met en valeur l'axe structurant constitué par la traversée de la route régionale n°508, en vue de promouvoir des activités commerciales le long de cet axe.

Les chemins piétons projetés complètent le réseau viaire et permettent de relier les différentes entités spatiales telles que les équipements et les unités d'habitat notamment dans les zones de fortes pentes. En outre, les chemins piétons concourent à valoriser le mode de déplacement à pied ainsi que de rationaliser la division de l'espace en assurant un

gain d'espace dans certains endroits. De ce fait, les emprises des chemins piétons proposés varient entre 2 et 6 m.

3.2.2. Places publiques, parkings et espaces verts

Plusieurs places publiques sont projetées notamment à côté des équipements publics ainsi que le long de certaines voies carrossables. Cette répartition spatiale des places publiques permettra de donner une souplesse formelle à la structure viaire. C'est ainsi que les parkings seront intégrés dans ces places publiques en cas de besoin.

La répartition spatiale des espaces verts est effectuée de telle façon à apporter de la richesse au paysage au sein des noyaux d'équipements projetés et de certaines voies structurantes. En plus, certains espaces verts séparent les zones d'activités des zones résidentielles.

Ces espaces publics ouverts concourent ensemble à favoriser la rencontre en vue de promouvoir la sociabilité dans le centre.

3.2.3. Equipements

La répartition spatiale des équipements projetés est réalisée sous forme de pôle pour faciliter leur réalisation ainsi que l'aménagement de leur accessibilité. Ainsi, le renforcement du noyau d'équipements existant, est un choix d'organisation s'insérant dans une logique de centralité formelle permettant de créer une forte dynamique basée sur l'échange socio-économique.

Tableau n°2 : Besoins en équipements selon les normes ministérielles

Equipement	Besoins	
	Nbre	Sup. en m ²
Mosquée de quartier	2	1000
CSCA ⁴	1	1000
Maison de jeunes	1	600

⁴ CSCA : Centre de santé communal avec unité d'accouchement.

foyer féminin	1	600
Bibliothèque	1	600
Abattoir	1	500
Halte routière	1	1200
Poste de gendarmerie	1	250
Administration (en cas de besoins)	1	500
Total	10	6250 m²

Tableau n°3 : Equipements prévus par la variante du plan d'aménagement

Catégorie	Equipement	Nbre	Superficie en m ²
Administration	Administration	2	4405,5
Santé	Centre de santé	1	1070
Enseignement	Ecole primaire communale	1	9014
	Lycée	1	8539
	Internat (SC6)	1	6150
Socioculturel	Foyer féminin (SC1)	1	500
	Maison de jeunes (SC2)	1	551,5
	Bibliothèque (SC3)	1	600
	Equipement communal(SC4)	1	2054,5
	Terrain de sport	2	6900
Services et commerce	Souk	1	25500
	Abattoir	1	500
	Halte routière	1	1000
	centre de collecte de lait	1	600
	Centre de reproduction des chevaux	1	1848
Culte	Mosquée	3	2709,5
Total		20	71942

Modifié après CC

Tableau n°4 : équipements existants

Équipement*	Nbre	Superficie	Superficie après modification en m ²	Observations
		avant modification en m ²		
Caidat et Siège communal	1	1492,5	1492,5	-
Dispensaire	1	636	645	Nouvelle délimitation
Collège et lycée	1	16000	16516	
Ecole primaire	1	7601	9318	
Centre de médecine vétérinaire	1	4468	4468	
Mosquée	1	1452	1452	
Maison de l'étudiant	1	604	604	
Cimetière	1	5032	10907,5	Extension
GSM	1	139,5	139,5	
Total	10	37425	45542,5	
*le souk et l'ancien siège de la commune sont désaffectés				

3.2.4. Zonage

La division spatiale en zones fonctionnelles du centre rural d'Outaboubane, s'est faite en garantissant la continuité du cadre bâti existant, tout en respectant les contraintes physiques et topographiques du site. **C'est ainsi que certaines parties du site sont épargnées notamment celles présentant des risques naturels et celles dont l'accessibilité est difficile.** Dans ce sens, les zones autour des lignes électriques et celles de fortes pentes sont écartées de l'extension spatiale de grande densité. De même, les zones de protection autour du réseau hydrographique seront respectées pour veiller à la sécurité des habitants et de leurs biens.

Le rapport de prospect⁵ est pris en considération pour un éclairage zénithal adéquat notamment au pourtour des différentes zones projetées.

Les zones spatiales projetées assurent deux principales fonctions : l'habitat, l'activité économique. Les espaces résidentiels sont diversifiés en incluant deux types d'habitat : l'habitat continu R+2 et la villa économique. Les espaces économiques comprennent deux zones : les zones agricoles et celles d'activité industrielle de la 3^{ème} catégorie (ZA). D'autres zones sont prévues telles que les zones non constructibles. Et celles destinées au boisement. Ces zones auront un rôle protecteur de la population contre les risques naturels et ceux liés à l'usage de l'électricité. Aussi, elles contribueront à la protection de l'environnement en promouvant les opérations de boisement.

IV. Conclusion

Pour conclure, la présentation de la matrice des surfaces contenue dans la variante concertée du plan d'aménagement d'outaboubane, est très utile. Cette matrice des aires spatiales étayée dans le tableau ci-dessous, se caractérise par la souplesse pour pouvoir intégrer les aspirations collectives qui sont de nature évolutives.

Les différentes modifications apportées au programme spatial initial traduisant les besoins identifiés en espace, lors de la spatialisation, reviennent à plusieurs raisons. D'abord, le souci d'intégration des formes des éléments du programme spatial établi théoriquement, dans un tracé géométrique renfermant **les constructions dispersées**

⁵ Le rapport de l'emprise de la voie à la hauteur des futures constructions.

existantes. En suite, le respect du milieu naturel notamment la diversité du relief combinée à la forme du tracé du réseau hydrographique. Cette souplesse de la conception est sans doute un facteur concourant à la réussite du projet.

Tableau n°5 : Surfaces des espaces projetés

ESPACE	SUPERFICIE EN M²	SUPERFICIE EN HA
Habitat économique R+2	493860,6	49,4
Habitat Monofamilial (D)	78974,3	7,9
Zone de Boisement	20506,2	2
Zone de Boisement avec interdiction de construire	39523,5	3,95
Zone non aédificandi (ZNA)	70387,3	7
Zone agricole (RA)	3645269,6	364,5
Zone d'activité	19534	1,95
Equipements publics et collectifs	117484,5	11,75
voies carrossables	608522,7	60,85
Chemins piétons	5252,3	0,5
Places publiques	54452,6	5,5
Espaces verts	36846	3,7
Total	5190613,6	519 ha

Modifié après CC